

Conseil Municipal du Mardi 09 avril 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/024

Date de la convocation : 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 0

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre PELTIER, François NICOLAS, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Afin d'accompagner la vie associative locale, il est proposé de consacrer en 2024 une enveloppe de 110 000.00 € pour les subventions aux associations, montant identique à 2023, dont 81 503 € attribués et 28 497 € en réserve.

La répartition des subventions est détaillée en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'exercice 2024,

Considérant l'examen des demandes de subvention réalisé par la commission vie associative et sportive en séance du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal procède au vote :

Ayant voté POUR : 11

Ayant voté CONTRE : 09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

1 - de voter pour l'année 2024 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-annexé,

2 - d'inscrire La somme de 110 000.00 € au Budget Primitif 2024 - Chapitre 65 - Article 65748.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Olivier ARTHUR



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 25 avril 2024
Affichage : 25 avril 2024

ETAT SUBVENTIONS 2024

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024
AFSI (FOOTBALL EN SALLE)	400 € (200 € versés en mai, le solde en septembre si proposition animation)
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	1600 € (1 100 € versés en mai, le solde si proposition animation)
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	11 000 €
VOLLEY BALL LOISIRS ISNEAUVILLE	150 €
VIBG	2000 € (1500 € versés en mai, le solde si participation écoles et centre de loisirs)
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €
JARDINS FAMILIAUX	250 €
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	10 000 €
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	300 €
COMITE DES ANCIENS	2 000 €
CLUB DE L'AMITIE	400 €
HOCKEY CLUB ISNEAUVILLE	2000 € (versement en attente d'informations renouvellement club)
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	1 000 € (500 € versés en mai et le solde en septembre si sorties confirmées)
ECOLE DE MUSIQUE BBI	41 178 € (55 élèves x 714 € = 39 270 € + subvention exceptionnelle 1 908 €)
ISNORUN	300 € (versement en attente complément d'informations)
BOOTCAMP	500 €

COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	2000 € (à verser après réception bilan)
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	2 000 €
ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR	1 500 €
CLUB D'ARTS ET DE LOISIRS CREATIFS	250 €
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE	150 €
LUTTE CONTRE LE CANCER (BECQUEREL)	100 €
ASSOCIATION CHARLINE (enfants malades)	50 €
ISNORADIEUSES	500 €
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPPEURS POMPIERS DE SEINE MARITIME (aide aux jeunes sapeurs pompiers)	200 €
PROTECTION CIVILE NORMANDIE SEINE	200 €
AIDANCIE/CFA (aide à l'apprentissage 1 jeune isneauvillais)	75 €
ENVOL ST JEAN (jeune isneauvillais pris en charge)	50 €
AUTOBUS SAMU SOCIAL	100 €
DIVERS	28 497 €
TOTAUX	110 000 €



Sylvie LAROCHE,
Maire d'ISNEAUVILLE